



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 mai 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 11 mai, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mardi 2 mai 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de Chamousset en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 47

Nombre de membres votants : 57

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT	X		
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF			X
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN		JF CLARAZ	X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD		S. SCHNEIDER	X
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		A. CONAND	X
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		

Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		B. SANTAIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		JP GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		JJ BAZIN	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS			X
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY		V. REYNAUD	X
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. BOUVIER	X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE		D. ATES	X
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

101-2023 CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION ACTI'VAL73 ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE 2023- 2026

Rapporteur : Fabienne PICHON-DEGUILHEM

La Communauté de communes Cœur de Savoie a été habilitée à l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée sur le territoire des 21 communes du Val Gelon. L'expérimentation vise à démontrer qu'il est possible, à l'échelle d'un territoire donné, de supprimer la privation durable d'emploi grâce à la coopération active de l'ensemble des acteurs.

Par délibération en date 29 septembre 2022, le Conseil communautaire a affirmé son engagement à s'investir dans l'expérimentation TZCLD sur le territoire du Val Gelon en participant à la gouvernance du projet dans le Comité Local pour l'Emploi, ainsi que dans la gouvernance de l'association Acti'Val73 (Délibération 133- 2022).

Selon ses statuts du 19 octobre 2022, l'association Acti'Val 73, a pour objectif de créer des emplois pour et avec les habitants du territoire du Val Gelon qui en sont durablement privés et de mettre en œuvre des services répondant aux besoins non couverts du territoire, tout en contribuant à la transition écologique.

Afin de permettre à l'association Acti'Val73 d'assurer le développement d'emplois supplémentaires pour toute personne privée durablement d'emploi volontaire du territoire, il est proposé de mettre en place une convention de partenariat entre la communauté de communes et l'association Acti'Val 73.

Cette convention de partenariat couvre la période de mai 2023 à décembre 2026, et fixe le montant maximal de subvention annuelle versée par la communauté de communes à Acti'Val73, montant établi à 24 000 €.

Par ailleurs, l'association Acti'Val 73 et la Communauté de communes sont également amenées à collaborer étroitement dans le cadre de la présente proposition de Convention pluriannuelle 2023 - 2026 spécifique, signée entre l'association Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée, l'EBE Acti'Val 73 et la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre l'association Acti'Val73 et la Communauté de communes pour la période 2023-2026 ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer cette convention et toutes pièces nécessaires à son exécution ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus dans le Budget primitif 2023 ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires dans ses BP 2024, 2025, 2026.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

